	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/05/2026</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>
<p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 24</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 2</p> <p>Votants : 22</p>	<p>Le 19/05/2026 à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réuni 391 rue de la Font Froide à Montpellier sous la Présidence de Bernard MODOT, doyen des administrateurs issus du Conseil de Métropole.</p> <p>Étaient présents : Christophe BAYLE - Florence BRAU - Jérémy CALMEL - Dominique COCHET - Gilles CUSIN - Michaël DELAFOSSE - Christian DUPRAZ - Serge GROS - Frédéric GUEYDAN - Pascal HEYMES - Catherine ITIER - Virginie MARTOS-FERRARA - Jean-Jacques MAYNARD - Bernard MODOT - Yvan NOSBÉ - Céline PINTARD - Joël RAYMOND - Manu REYNAUD - Jean-Pierre RICO - Thierry USO</p> <p>Absents représentés : Marielle MONTGINOUL, représentée par Christian DUPRAZ - Bastien SOLA, représenté par Jérémy CALMEL</p> <p>Absents excusés : Renaud CALVAT - Thierry RUF</p> <p>Secrétaire de séance : Jérémy CALMEL</p>

#### DÉLIBÉRATION N° 26015 : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)

Par délibération n°12901 du 28 avril 2015, Montpellier Méditerranée Métropole a créé une régie de l'eau potable et de l'eau brute avec autonomie financière et personnalité morale, dénommée Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »).

Conformément à l'article 4.3 des statuts de la Régie des eaux, la durée du mandat des membres du Conseil d'administration est limitée à la durée du mandat électif des membres issus du Conseil de la Métropole. Au terme du mandat métropolitain, le Conseil d'administration est renouvelé.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et à la délibération du Conseil de Métropole du 28 avril 2026 désignant les administrateurs, il convient de renouveler le Conseil d'administration de la Régie des eaux.

Conformément à l'article 4.4 des statuts de la Régie des eaux, la séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge issu du Conseil de Métropole, Monsieur Bernard MODOT, qui, après l'appel nominal, déclare installer les membres désignés ci-après dans leurs fonctions :

Prénom - Nom	Représentation
Michaël DELAFOSSE	Conseil de Métropole
Manu REYNAUD	Conseil de Métropole
Yvan NOSBE	Conseil de Métropole
Florence BRAU	Conseil de Métropole
Renaud CALVAT	Conseil de Métropole
Catherine ITIER	Conseil de Métropole
Serge GROS	Conseil de Métropole
Bernard MODOT	Conseil de Métropole
Gilles CUSIN	Conseil de Métropole
Jean-Pierre RICO	Conseil de Métropole
Christophe BAYLE	Conseil de Métropole
Céline PINTARD	Conseil de Métropole
Pascal HEYMES	Conseil de Métropole
Virginie MARTOS-FERRARA	Conseil de Métropole
Frédéric GUEYDAN	Conseil de Métropole
Joël RAYMOND	Conseil de Métropole
Thierry RUF	Belvédères du Lez
Dominique COCHET	Que choisir ensemble
Thierry USO	Association Eau Secours 34
Jean-Jacques MAYNARD	Mosson Coulée Verte
Christian DUPRAZ	Personnalité qualifiée
Marielle MONTGINOUL	Personnalité qualifiée
Jérémy CALMEL	Représentant des salariés
Bastien SOLA	Représentant des salariés

Conformément aux statuts, il y a lieu de procéder aux votes pour l'élection du ou de la Président(e) du Conseil d'administration. L'article 4.4 des statuts précise : « L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ».

Sont nommés scrutateurs : Monsieur Yvan NOSBE et Monsieur Jean-Jacques MAYNARD

Se porte candidat à la Présidence : Monsieur Manu REYNAUD

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

22 votants : 20 suffrages exprimés – 2 bulletins blancs – 0 bulletin nul.

Monsieur Manu REYNAUD est élu Président avec 20 voix.

Il y a lieu de déclarer ces modifications auprès du greffe du Tribunal de Commerce par l'intermédiaire du guichet unique.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer afin d'autoriser le Directeur de la Régie des eaux à effectuer l'ensemble des démarches et formalités nécessaires.

Après délibération le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Manu REYNAUD**



	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/05/2026</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>
<p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>En exercice : 24</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 2</p> <p>Votants : 22</p>	<p>Le 19/05/2026 à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réuni 391 rue de la Font Froide à Montpellier sous la Présidence de Bernard MODOT, doyen des administrateurs issus du Conseil de Métropole.</p> <p>Étaient présents : Christophe BAYLE - Florence BRAU - Jérémy CALMEL - Dominique COCHET - Gilles CUSIN - Michaël DELAFOSSE - Christian DUPRAZ - Serge GROS - Frédéric GUEYDAN - Pascal HEYMES - Catherine ITIER - Virginie MARTOS-FERRARA - Jean-Jacques MAYNARD - Bernard MODOT - Yvan NOSBÉ - Céline PINTARD - Joël RAYMOND - Manu REYNAUD - Jean-Pierre RICO - Thierry USO</p> <p>Absents représentés : Marielle MONTGINOUL, représentée par Christian DUPRAZ - Bastien SOLA, représenté par Jérémy CALMEL</p> <p>Absents excusés : Renaud CALVAT - Thierry RUF</p> <p>Secrétaire de séance : Jérémy CALMEL</p>

#### DÉLIBÉRATION N° 26016 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Par délibération n° 12901 du 28 avril 2015, Montpellier Méditerranée Métropole a créé une régie de l'eau potable et de l'eau brute avec autonomie financière et personnalité morale, dénommée Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »).

Par délibération n° M2021-102 du 29 mars 2021, le Conseil de Métropole a acté le choix d'une gestion en régie des services publics d'assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2023. Cette mise en régie consistant en une extension du périmètre de compétences de la Régie actuelle.

En application de l'article 4.1 des statuts de la Régie des eaux, la Régie est administrée par un Conseil d'administration qui élit, en son sein, deux (2) Vice-Présidents.

Conformément à l'article 4.3 des statuts de la Régie des eaux, la durée du mandat des membres du Conseil d'administration est limitée à la durée du mandat électif des membres issus du Conseil de la Métropole. Au terme du mandat métropolitain, le Conseil d'administration est renouvelé.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et à la désignation des élus métropolitains, il convient de renouveler le Conseil d'administration de la Régie des eaux.

Considérant que les mandats de Vice-Présidents sont vacants, il y a lieu de procéder au vote pour l'élection des nouveaux Vice-Présidents, conformément à l'article 4.4 des statuts de la Régie des eaux, lequel précise : « L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ».

Sont nommés scrutateurs : Monsieur Yvan NOSBE et Monsieur Jean-Jacques MAYNARD

Se porte candidate à la fonction de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Madame Céline PINTARD

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants : 22 votants : 21 suffrages exprimés – 1 bulletin blanc – 0 bulletin nul.

Madame Céline PINTARD est élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente avec 21 voix.

S'est porté candidat à la fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Thierry RUF

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants : 22 votants : 20 suffrages exprimés – 2 bulletins blancs – 0 bulletin nul.

Monsieur Thierry RUF est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président avec 20 voix.

Il y a lieu de déclarer ces modifications au greffe du Tribunal de Commerce par l'intermédiaire du guichet unique.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer afin d'autoriser le Directeur de la Régie des eaux à effectuer l'ensemble des démarches et formalités nécessaires.

Après délibération, le Conseil d'administration adopte ces dispositions à l'unanimité.


Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Manu REYNAUD



2026/22

	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/05/2026</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>
<p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 24 Présents : 20 Pouvoirs : 2 Votants : 22</p>	<p>Le 19/05/2026 à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réuni 391 rue de la Font Froide à Montpellier sous la Présidence Manu REYNAUD.</p> <p>Étaient présents : Christophe BAYLE - Florence BRAU - Jérémy CALMEL - Dominique COCHET - Gilles CUSIN - Michaël DELAFOSSE - Christian DUPRAZ - Serge GROS - Frédéric GUEYDAN - Pascal HEYMES - Catherine ITIER - Virginie MARTOS-FERRARA - Jean-Jacques MAYNARD - Bernard MODOT - Yvan NOSBÉ - Céline PINTARD - Joël RAYMOND - Manu REYNAUD - Jean-Pierre RICO - Thierry USO</p> <p>Absents représentés : Marielle MONTGINOUL, représentée par Christian DUPRAZ - Bastien SOLA, représenté par Jérémy CALMEL</p> <p>Absents excusés : Renaud CALVAT - Thierry RUF</p> <p>Secrétaire de séance : Jérémy CALMEL</p>

**DÉLIBÉRATION N° 26017 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODALITÉS DE DÉPÔT DE LISTES**

Suite à l'installation du nouveau Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »), il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (ci-après « CAO »).

En application des dispositions de l'article L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales :

« La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

[...]

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents [...] ».

Il convient de procéder à l'élection des membres de cette CAO, au nombre de cinq (5) titulaires et d'autant de suppléants.

À cet effet, les membres du Conseil d'administration ont été invités à faire acte de candidature par le biais de dépôt de listes, de manière dématérialisée, avant le 19 mai 2026 à 12h00 auprès du secrétariat de la Régie des eaux.

À titre préalable, le Conseil d'administration est invité à valider les modalités de dépôt des listes précisées ci-avant.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, les modalités de dépôt des listes préalablement fixées.

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Président**  
**Manu REYNAUD**



	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/05/2026</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>
<p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 24</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 2</p> <p>Votants : 22</p>	<p>Le 19/05/2026 à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réuni 391 rue de la Font Froide à Montpellier sous la Présidence Manu REYNAUD.</p> <p>Étaient présents : Christophe BAYLE - Florence BRAU - Jérémy CALMEL - Dominique COCHET - Gilles CUSIN - Michaël DELAFOSSE - Christian DUPRAZ - Serge GROS - Frédéric GUEYDAN - Pascal HEYMES - Catherine ITIER - Virginie MARTOS-FERRARA - Jean-Jacques MAYNARD - Bernard MODOT - Yvan NOSBÉ - Céline PINTARD - Joël RAYMOND - Manu REYNAUD - Jean-Pierre RICO - Thierry USO</p> <p>Absents représentés : Marielle MONTGINOUL, représentée par Christian DUPRAZ - Bastien SOLA, représenté par Jérémy CALMEL</p> <p>Absents excusés : Renaud CALVAT - Thierry RUF</p> <p>Secrétaire de séance : Jérémy CALMEL</p>

**DÉLIBÉRATION N° 26018 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Suite à l'installation du nouveau Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »), il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (ci-après « CAO »).

En application des dispositions de l'article L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales :

« La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

[...]

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents [...] ».

Il convient de procéder à l'élection des membres de cette CAO, au nombre de cinq (5) titulaires et d'autant de suppléants.

À cet effet, les membres du Conseil d'administration ont été invités à faire acte de candidature par le biais de dépôt de listes, de manière dématérialisée, avant le 19 mai 2026 à 12h00 auprès du secrétariat de la Régie des eaux.

À titre préalable, le Conseil d'administration a délibéré pour valider les modalités de dépôt des listes précisées ci-avant.

À cette date, une seule liste a été déposée. Dans ce cas, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Sont donc membres de la CAO de la Régie :

**Membres titulaires**

Manu REYNAUD  
 Florence BRAU  
 Céline PINTARD  
 Jean-Jacques MAYNARD  
 Marielle MONTGINOUL

**Membres suppléants**

Yvan NOSBÉ  
 Gilles CUSIN  
 Bernard MODOT  
 Joël RAYMOND  
 Thierry RUF

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président**

**Manu REYNAUD**

